/Titre Entrée payante à Notre-Dame de Paris : Pourquoi ça coince alors que c'est une réalité

/Chapô Dans une interview accordé au *Figaro* le 23 octobre 2024, la ministre de la culture Rachida Dati à annoncer vouloir rendre payant l'accès à la cathédrale Notre-Dame de Paris. Si la mesure semble inédite en France elle n'est pas nouvelle, d'autres lieux de cultes sont payants.

/Texte Si la mesure de Rachida Dati de rendre payant l'entrée de Notre-Dame de Paris à hauteur de 5 euros semble nouvelle, elle ne l'est pas dans le monde religieux. Certains lieux font déjà payer l'entrée comme la Sainte-Chapelle, l'abbaye du Mont-Saint-Michel ou encore la Basilique de Saint-Denis. La Cathédrale de Chartres fait aussi partie de cette liste avec l'entrée pour le trésor à 7 euros. Nous avons pu joindre le recteur de la cathédrale de Chartres, le père Emanuel Blondeau, qui nous explique que le trésor de la cathédrale se paye en raison de la convention passée avec la GRAP et le Centre des monuments Nationaux (CMI), cependant certaines pièces du trésor sont affectées au culte, elles sont donc remontées pour être utilisées pendant les fêtes religieuses avant d'être remises. Pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le père Blondeau explique que « certains lieux n'ont pas le statut de lieu de culte, dans le cas Dans le cas de l'abbaye du Mont-Sain-Michel, elle n'est pas affectée au droit du culte même si la prière y est autorisée. Sur la basilique de Saint-Denis et la Sainte-Chapelle « C'est un statut différent, une convention est passé avec l'état pour certaines parties de la basilique soient payants. » Certains lieux de cultes peuvent être classés monuments historiques, ce qui permet de faire payer une partie de leurs accès ou de faire des visites guidées payantes. » Sur la mesure annoncée par la ministre de culture, le père Blondeau est opposé : « Les cathédrales sont affectés aux lieux de cultes, je l'ouvre à 8h30, il y a des fidèles qui sont là pour prier, je la ferme à 21h30, il y a encore des fidèles qui sont entrain de prier.» Il indique aussi « Il y a d'abord la loi de séparation de l'église et de l'État de 1905, qui dit que le lieu de culte est ouvert à tous et donc gratuit. » L'article 17 de la loi de 1905 précise « la visite des édifices et de l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques : elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance. Le père Blondeau «On peut changer la constitution pour que la mesure soit conforme, mais on ne serait plus dans un état de droit. » Sur le fait de faire la différence entre les religieux qui sont là pour prier et ceux qui viennent visiter, le père Blondeau répond : « Je ne vais pas m'amuser à mettre quelqu'un à la porte, qui va faire le tri entre ceux qui viennent prier et ceux qui viennent faire du tourisme. »

/Titre « L'État n'est pas propriétaire des églises dans les autres pays »

/Texte Ailleurs en Europe, les lieux de cultes sont payants comme le Dôme de Milan ou il faut débourser entre 3,5 euros et 16 euros pour un pass complet avec ascenseur, en Angleterre il faut compter 21 euros pour visiter l'abbaye de Westminster ou encore 19 euros pour la cathédrale Saint-Paul, enfin en Espagne l'entrée de la Sagrada Familia coûte 15 euros. Le père Blondeau explique : « En France, l'état est propriétaire des églises, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays. » Emanuel Blondeau explique aussi que : « Une cathédrale vit des dons et des cierges, pour payer les charges. » Selon un rapport du Sénat paru en 2015, 90% des églises sont la propriété des communes depuis 1905. » Le fait que les églises soient la propriété des communes est un problème, d'autant que la loi ne fixe pas d'obligation en termes d'entretien des édifices culturels, hormis la protection au titre des monuments historiques. C'est aussi pour sauver ses églises en danger que la mesure est voulue par la ministre de la culture.

/Titre « L'État est un mauvais gestionnaire »

/Texte Si la mesure venait à être implantée, elle pourrait rapporter 75 millions d'euros pour aider les églises en danger. Le père Blondeau n'est pas de cet avis : "l'État est un mauvais gestionnaire, sur les 5 euros demandés pour entrer, seul 1 euro sera reversé pour la gestion des églises. » Cette recette serait gérée par l'État et ensuite redistribuée pour sauver les églises. Le père Blondeau régit enfin sur la gestion de l'état de l'argent « l'état est un mauvais gestionnaire, il décide du budget et je n'ai pas confiance, je suis critique sur la gestion de l'état. »

/Texte Un amendement vient d'être déposé par le député Horizons Jérémie Patrier-Leitus qui va dans le sens de la ministre de la Culture. Il sera étudié prochainement à l'Assemblée nationale, malgré l'opposition de l'archevêque de Paris qui affirme que Notre-Dame de Paris restera gratuite. La cathédrale rouvrira le 7 décembre prochain en présence du président Emmanuel Macron.

4480 Signes

J'ai contacté le père Blondeau, via le formulaire de contact sur le site internet de la cathédrale de Chartes, nous avons eu un premier échange par téléphone le 31 octobre, puis un second toujours par téléphone le 13 novembre 2024.